



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Allemagne

Question écrite n° 4345

Texte de la question

M. François Loos porte l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conséquences de la dissolution des forces françaises stationnées en Allemagne. En effet, leur existence, succédant à celle des FFA, a permis d'assurer la présence d'établissements français sur le territoire allemand. Or le départ des FFSA provoque par exemple la fermeture du lycée Charles-de-Gaulle à Baden-Baden. Il aimerait donc connaître les mesures qu'il compte prendre pour permettre la poursuite de la présence française sur le territoire allemand.

Texte de la réponse

La dissolution des forces françaises stationnées en Allemagne et la fermeture, prévue pour 1999, du lycée Charles-de-Gaulle, à Baden-Baden, s'accompagnera d'un redéploiement de régiments et des structures scolaires correspondantes vers le sud de la zone actuelle de stationnement. Il n'y aura donc pas de disparition de l'encadrement pédagogique qui est assuré sans discontinuité depuis 50 ans au bénéfice des familles, mais adaptation à une situation nouvelle. Il est rappelé, par ailleurs, que l'enseignement français est représenté en Allemagne par plusieurs établissements homologués par l'éducation nationale, situés dans les principales localités, et préparant au baccalauréat français.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4345

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3381

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4505